

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Corse

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Corse

**SERVICE GESTIONNAIRE :** DREETS Corse - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** CORSAGD1669 DREETS Corse : Soutien à la réussite éducative, lutte contre le décrochage scolaire et renforcement des capacités des équipes éducatives (Priorité 2 OS F + priorité 3 OS E)

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

2.f Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

3.e Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

L'AAP est ouvert à tout organisme public ou privé assurant des missions d'enseignement et d'éducation susceptible de proposer un projet d'intérêt général relevant de son champs d'intervention en lien avec les actions visées dans le cadre des objectifs spécifiques.

Les projets en consortium ne sont pas éligibles.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 210 000 €



**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 30/06/2025**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 29/08/2025**

### **DESCRIPTION ET CONTEXTE :**

Pour la période 2021-2027, la gestion du FSE+ en France est partagée entre les conseils régionaux, autorité de gestion des programmes opérationnels régionaux, et l'Etat dont le programme national "Emploi Inclusion Jeunesse Compétences" est mis en œuvre par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles via un volet central et des volets déconcentrés confiés aux préfets de région.

En Corse, le préfet de région est chargé de mettre en œuvre le volet déconcentré du Programme national FSE+, doté d'une enveloppe de 5,1 millions d'euros.

Au titre du FSE+, la déclinaison du programme national en Corse s'articule autour de trois priorités majeures :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelles des jeunes et l'appui à la réussite éducative ;
- Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Afin d'assurer la bonne articulation et la complémentarité des interventions, d'éviter les risques de double financement et de présenter aux porteurs de projet un cadre clair et lisible, des lignes de partages ont été définies entre l'Etat et la Collectivité de Corse. A cet effet, l'accord régional des lignes de partage entre l'Etat et la Collectivité de Corse signé le 22 mai 2023 prévoit que les interventions relatives aux actions de formation des salariés soient mises en œuvre par l'autorité de gestion déléguée : la DREETS de Corse.

Le présent AAP concerne la priorité 2 - OS F dédiée à favoriser l'insertion des jeunes et l'appui à la réussite éducative est mise en œuvre par l'Etat sauf l'Ecole de la 2ème chance qui sera soutenue par la Collectivité de Corse à travers ses crédits FSE+, et la priorité 3 - OS E dédié à la formation des équipes éducatives et à l'ingénierie de formation dans le domaine.

Le décrochage scolaire est défini comme l'arrêt temporaire ou définitif (par abandon) d'études secondaires avant l'obtention d'un diplôme, et ce quelques soient les causes ayant mené à ce fait.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, les équipes éducatives ont besoin de renforcer leurs compétences et de déployer de nouveaux types d'actions pédagogiques. L'enjeu est donc double : soutenir la réussite éducative des élèves en luttant contre le décrochage scolaire tout en renforçant les compétences des équipes éducatives.

Le présent appel à projets vise à répondre à ces problématiques avec une enveloppe de 210 000 €. L'enveloppe globale de la Corse, pour la P2 OSF est de 270 000 € et de 150 000 € sur la P3 OSE.

Un appel à projet a déjà fait l'objet d'une publication sur la priorité 2 - OS F pour favoriser la mobilité européenne à des fins d'apprentissage pour tous. Aucun autre appel à projet sur cette priorité n'est prévu pour le moment. Par contre, la priorité 3 - OS E pourra faire l'objet d'un autre appel à projet et ce avant décembre 2027.

Sous l'autorité du préfet, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) met en œuvre les crédits FSE+ de ce volet régional dans le respect des règles et normes



administratives fixées par les autorités européennes et nationales et visent à apporter une "assurance raisonnable" de bonne et saine gestion des fonds publics.

La mise en œuvre du programme FSE+ s'accompagne d'un cadre de performance, qui prévoit pour chaque priorité des indicateurs et des cibles associées. Ils doivent permettre de mesurer les principales réalisations et l'impact escompté des actions cofinancées par le FSE+ et de s'assurer que les projets soutenus ciblent les publics prioritaires du programme.

Ainsi pour la Corse sur la période 2021-2027, il est prévu la prise en charge de :

- 2 363 chômeurs et/ou inactifs ;
- 726 chômeurs de longue durée ;
- 327 personnes en situation de handicap ;
- 2 959 chômeurs et/ou inactifs de moins de 30 ans ;
- 879 jeunes accompagnés vers et dans l'alternance ;
- 375 jeunes en risque de décrochage scolaire ;
- 397 salariés qui bénéficient le moins de la formation ou qui appartiennent à un secteur en mutation.

**THÈME :** Prévention et lutte contre le décrochage scolaire et formation des équipes éducatives

